Plan National d'Actions
Cistude d'Europe

Cartographie de zonages cistude pour la mise en œuvre de PAEC en Auvergne-Rhône-Alpes.

Septembre 2022

CEN Allier et CEN Savoie – Animateurs de la déclinaison AuRA du PNA Cistude d'Europe.

Table des matières

Rappel du contexte 1

Méthodologie de travail 2

Zonage final proposé pour le dépôt de PAEc « Espèce PNA » Cistude d'Europe..... 5

Rappel du contexte

Le 29 juin 2022 Raphael Quesada de Lo-Parvi alertait sur l'absence de zonage Cistude pour la construction et le dépôt de nouveaux PAEc sur le territoire d'Auvergne Rhône-Alpes et le Nord Isère en Particulier.

En effet, certains secteurs à enjeux sont situés en dehors des zonages Natura 2000 ou ENS et que sans cette cartographie, il ne serait pas possible de déposer un PAEc en 2023.
Il s'avère que la DREAL avait sollicité en février/mars 2022 les animateurs de PNA pour que soient proposés des secteurs « espèces PNA » à la DRAAF en visant plus particulièrement des espèces étroitement liées aux pratiques agricoles. Une priorité avait donc été donnée sur le Râle des genêts, le Busard cendré et les trois espèces de Pies-Grièches. Cela semblait alors moins évident pour le Milan Royal, le Sonneur à Ventre jaune, la Cistude d'Europe et le lézard ocellé.
Et effectivement, suite à cette première sollicitation, aucun zonage n'avait été proposé pour la Cistude.

La sollicitation de Raphael Quesada a de nouveau émerger le questionnement et au moins un besoin spécifique sur le secteur du Nord Isère. Besoin confirmé ensuite par Mirina LEROY de la communauté de Commune des Balcons du Dauphiné.
Début juillet, la DREAL a ainsi confié aux animateurs de la déclinaison Aura du PNA Cistude, la tâche de consolider une proposition de zonage « espèce PNA Cistude » à l'échelle régionale pour une restitution à la fin de l'été 2022

Méthodologie de travail

Le 21 juillet 2022, les CEN Allier et CEN Savoie ont sollicité par mail l'ensemble du réseau des acteurs Cistude pour qu'ils puissent faire remonter des propositions de zonages et de mesures. Après échange avec Jean-Marc SALLES de la DREAL AuRA les précisions suivantes ont été apportées pour guider ce travail de collecte :

- *« Ce zonage doit être plus fin de l'échelle communale ou que l'aire de répartition DATARA.*
- *Il ne peut couvrir l'ensemble des territoires de présence de l'espèce mais doit cibler les zones particulièrement à enjeux HORS ENS et HORS NATURA 2000.*
- *Il sera donc forcément non exhaustif et à dire d'expert (sur la base de buffers autour de points de présence, croisé ou non avec des données habitats et/ou hydro, ou le fruit de tout autre travail de analyses d'habitats/sensibilité…)*
- *Il doit mettre en avant des territoires avec un possible dynamique de portage de PAEc*
- *Il doit être rattaché à chaque territoire une liste des MAEc intéressantes. »*

Le délai de réponse dans ce mail indiquait la date du 8 aout 2022. Cependant du fait du faible nombre de retours et des congés estivaux cette date a été prolongée jusqu'au 30 aout 2022.
Une relance a été effectuée le 8 aout, donnant également à voir les réponses déjà obtenues :

Départements	Structure	Personne	Eléments de réponse
Drôme et Ardèche	LPO AURA	Alexandre MOVIA	*« Pour la Drôme et l'Ardèche, en l'absence de population clairement établie je pense **qu'il n'est pas pertinent pour le moment de proposer un zonage** »*
Ain	SR3A	Émilie GENELOT	*« Sur le territoire du SR3A, l'aire de répartition de la Cistude est très réduite […]. Ces zones sont déjà couvertes par la ZEE PNA Papillons (et/ou sont en Natura 2000 et/ou en ENS). Il ne nous semble donc **pas nécessaire d'ouvrir un nouveau zonage pour l'enjeu Cistude. »***
Haute-Savoie	SM3A	Donatien CASTEL	*« Nous portons actuellement une étude de faisabilité sur la réintroduction de la Cistude d'Europe sur l'espace de bord d'Arve dit « Borne-Pont de Bellecombe». **Les sites sélectionnés pour l'étude de la réintroduction se concentrent pour le moment dans les périmètres Natura 2000 et ENS. »***
Allier	LPO Aura, Délégation Auvergne	Alexis RENAUD	Pas de possibilité de travailler sur le sujet avant le 8 aout mais *« **pense qu'il serait intéressant d'intégrer toutes la partie nord et est du département de l'Allier au regards des populations de Cistude présentes** »*

Suite à cette relance d'autres informations complémentaires sont parvenues des acteurs de terrain.

Départements	Structure	Personne	Eléments de réponse
Ardèche	CC du Pays des Vans en Cévennes	Tanguy COSTE	*« Concernant le Département de l'Ardèche (et contrairement à ce qui est dit dans le tableau), il y a **une population de Cistude clairement établie sur les bords de la rivière Ardèche sur la commune de Chauzon (Bon tout est en site Natura2000).** »*
Allier	Vichy Communauté	Mariel FONFERNE	*« Rien n'à ajouter à la proposition de la LPO AuRA concernant l'enjeu Cistude pour l'Allier (hors ENS), hormis une remarque sur **le secteur ciblé « nord et est » : comprend-il le Sud-Est au regard des derniers**

			constats (2021) de déplacements probables de la cistude bien au-delà la boire des C. et qui pourraient présenter un intérêt dans ce contexte PAEC 2024. »
Isère	CC Balcon du Dauphiné	Mirina LEROY	*Au regard des populations de Cistudes présentes sur notre territoire,* ***il serait particulièrement intéressant de couvrir la majorité des sites de pontes pour une meilleure efficacité et réduire les risques de mortalité de manière significative, en intégrant dans le zonage, notamment, l'ensemble des territoires de ponte de l'espèce et non pas uniquement les parcelles où une ponte a été enregistrée*** *(importante capacité de dispersion de l'espèce : femelles à la recherche de sites de ponte, les jeunes et les mâles en dispersion : buffers de 1000 mètres autour des zones de présence des sites de ponte).* *+ envoi de couches SIG*
Allier	LPO Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation territoriale Auvergne	Juliette RABDEAU	*J'ai vu avec mon collègue, Alexis Renaux, et il confirme que son commentaire sur le secteur ciblé comprend également le Sud-Est de l'Allier. En effet, comme Mariel Fontverne le mentionne,* ***une étude réalisée en 2021 suggère des déplacements de cistudes entre l'ENS et des plans d'eau hors ENS. Il y a donc un intérêt à inclure le Sud-Est du département dans le secteur ciblé.***
Allier	Fédération des Chasseurs de l'Allier	Bertrand DUCROUX	*Comme demandé,* ***voici nos informations sachant qu'elles sont loin d'être exhaustives****. Elles sont en revanche affinées à la parcelle.* ***Pour le reste, le zonage de l'ancien PNA demeure, à mon sens d'actualité au regard des populations présentes. Les territoires Tronçais, Bocage nord, Sologne nord et sologne sud sont potentiellement les groupes de communes à privilégier.*** *+ Envoi de couche SIG*
Isère	CC Les vals du Dauphiné	Clément AUDE	*« Aujourd'hui la collectivité des Val du Dauphiné est en réflexion pour le sujet du PAEC mais je vous transfère les données que j'ai trouvé sur l'observation de la tortues Cistude sur nos Espaces Naturels Sensibles. »* *+ Envoi de couche SIG*

Parmi l'ensemble des réponses obtenues, seuls 3 interlocuteurs ont transmis des données SIG permettant de mener un travail cartographique.
Les communautés de communes les Vals du Dauphiné et Balcon du Dauphiné ont fait parvenir des couches surfaciques construites sur la base des données de présence de l'espèce sur leurs territoires.
La fédération de chasse de l'Allier a transmis une couche regroupant des données ponctuelles de présence de l'espèce.
De son côté le CEN Allier disposait également d'importantes données de présence de Cistude courant sur la période 2008-2019.

C'est donc sur la base de ces données cartographiques que le travail de réflexion sur le zonage « PAEc espèce PN cistude » a été réalisé.

Afin d'homogénéiser l'approche cartographique avec celle employée par la CC des Balcons du Dauphiné, le CEN Allier a travaillé à la **construction de buffer (zones tampon) d'un kilomètre autour des points de présence en sa processions et transmises par la fédération de Chasse de l'Allier.**
Ces buffers ont ensuite été fusionnés pour construire de nouveaux polygones de « probabilité de présence ».

Ce traitement cartographique a abouti à une première proposition de zonage, reproduite ci-dessous et basé uniquement sur des considérations écologiques (présence et capacité de dispersion de l'espèce).

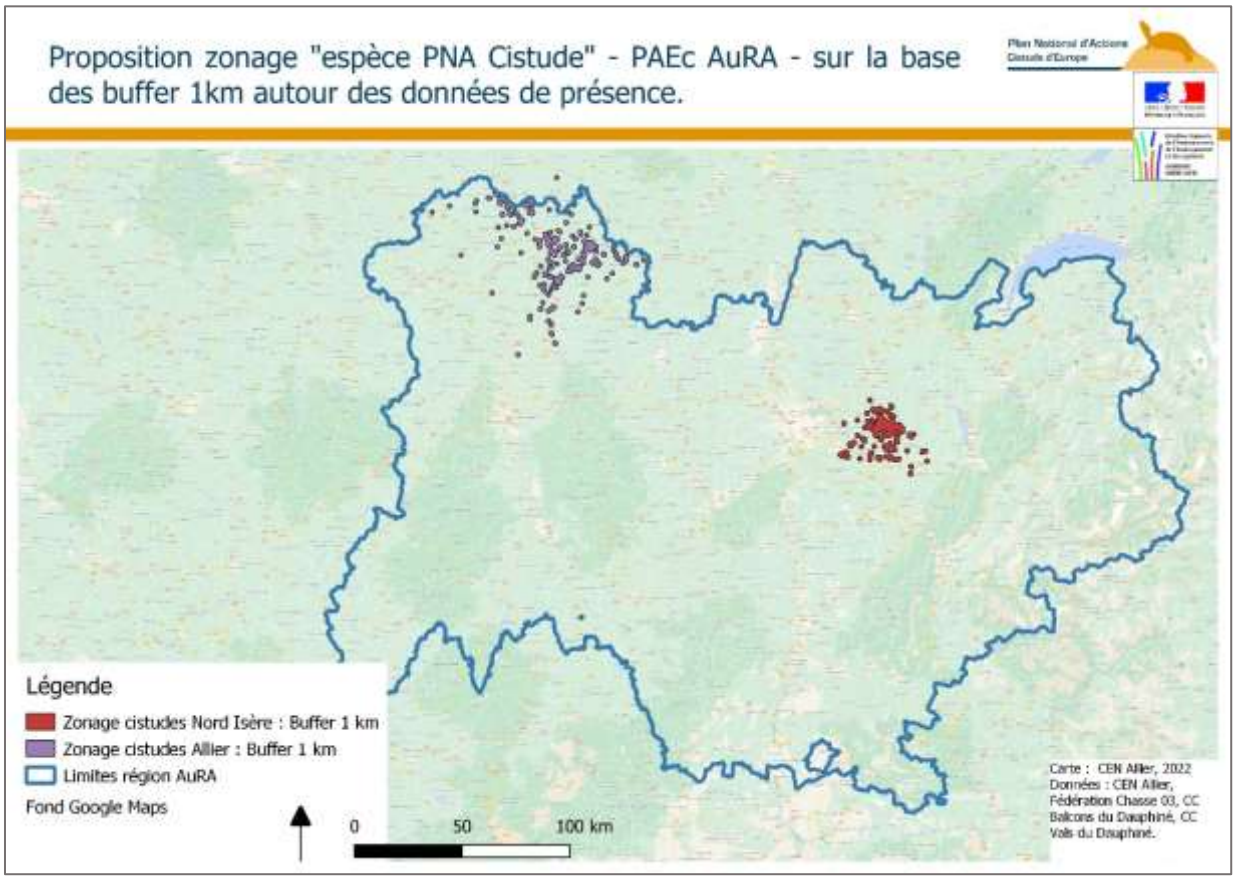

Ce premier traitement des données de présence de l'espèce, même s'il aboutit à quelques secteurs continus, constituerait tout de même à un territoire d'intervention éclaté et épars.
Le zonage ainsi définit semble complexe à animer dans le cadre des démarches de mise en œuvre de PAEc. De plus, la campagne à venir permettra à tout agriculteur possédant au moins une parcelle dans le périmètre de souscrire des mesures. Le zonage ici proposé va donc quelque part « se diluer » dans la dynamique d'animation.

Zonage final proposé pour le dépôt de PAEc « Espèce PNA » Cistude d'Europe

Aussi il est proposé de définir sur la base de ce premier traitement des données un second zonage plus globalisé.

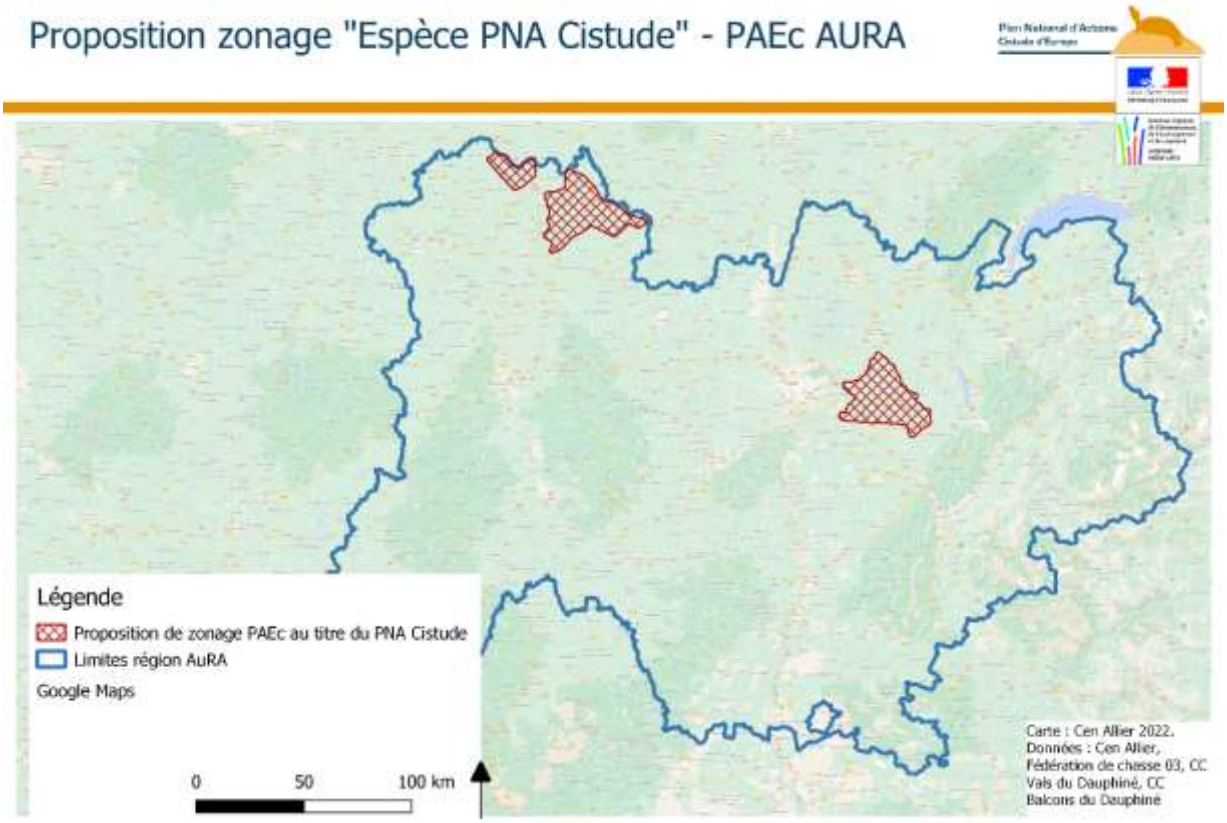

Pour le secteur du Nord Isère, **les points de présence transmis étant assez regroupés, ils ont tous été intégrés au zonage.**

Pour le département de l'Allier ce zonage n'intègre pas la totalité des données de présence connues. Il est à noter que ce **zonage rassemble l'entièreté des buffers de 1km correspondants aux points de plus fortes densités de population connues dans le département**.
Il intègre également **tous les zonages en cours de définition par le CEN Allier pour intégration comme secteurs d'intervention prioritaire pour la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées** (travail cartographique financé par la DDT03).
Enfin, il est à noter que parmi les points de présence non pris en compte par ce zonage la plupart sont intégrés aux ZPS du Val d'Allier et ZSC du Val d'Allier nord et Val d'Allier Sud, pour lequel un autre projet de PAEc a été déposé en 2022, avec des mesures Biodiversité favorables à la Cistude.

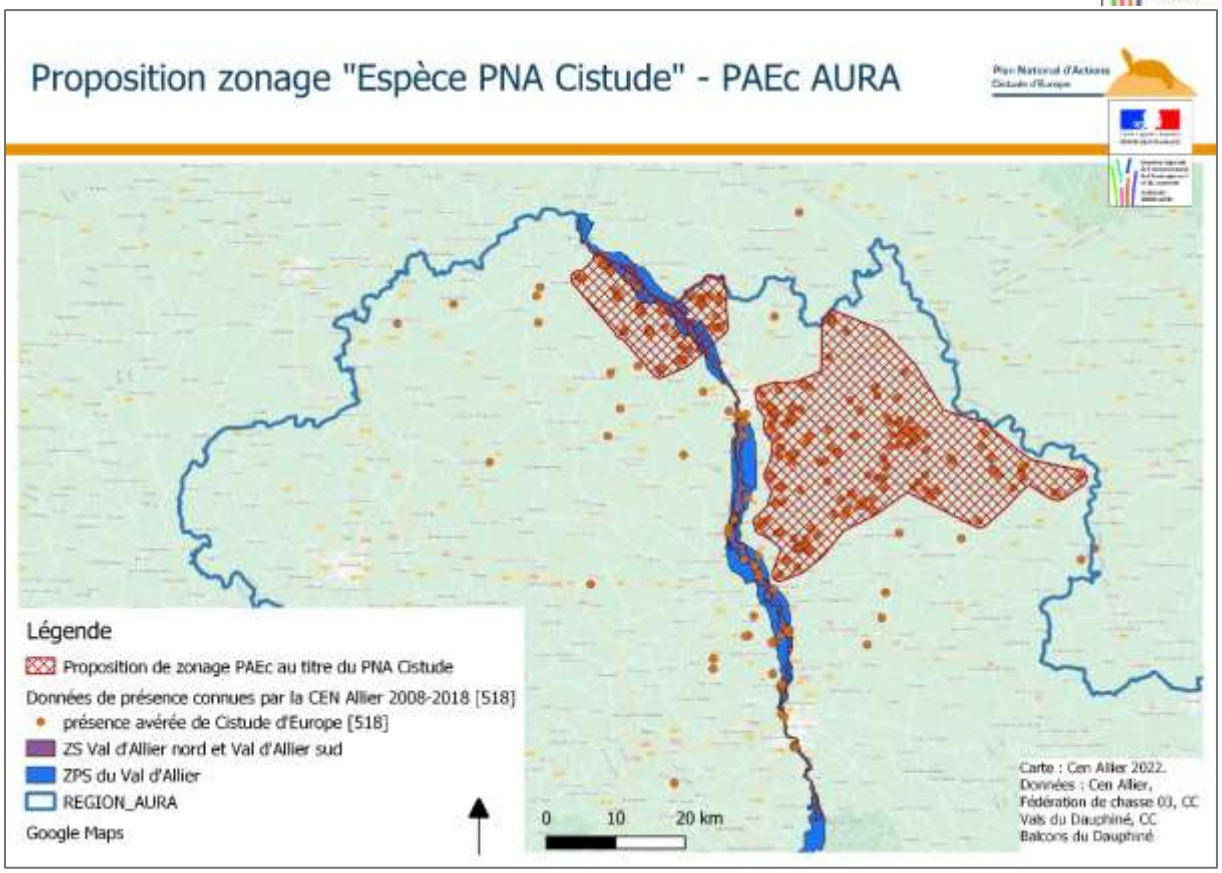

Ainsi le zonage globalisé « espèce PNA Cistude » ci-dessous présenté semble un bon compromis entre :

- prise en compte de la majorité des données de présence transmises

- et faisabilité en terme d'animation (ni trop restreint ou éclaté, ni trop large géographiquement).

Nous adressons nos remerciements aux personnes et structures ayant contribué à ce travail en nous faisant parvenir leurs données et remarques.

Conservatoire d'espaces naturels Allier

Conservatoire d'espaces naturels Savoie